

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION Scrutin du 7 novembre 2021

PAR CET AVIS PUBLIC, Madeleine Barbeau, présidente d'élection annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Ville de Lavaltrie :

- 1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
 - > mairesse ou maire
 - > conseillère ou conseiller 1 (district électoral des Terrasses numéro 1)
 - > conseillère ou conseiller 2 (district électoral de la Rivière numéro 2)
 - > conseillère ou conseiller 3 (district électoral du Chemin du Roy numéro 3)
 - conseillère ou conseiller 4 (district électoral de l'Érablière numéro 4)
 - > conseillère ou conseiller 5 (district électoral du Boisé numéro 5)
 - > conseillère ou conseiller 6 (district électoral du Golf numéro 6)
 - > conseillère ou conseiller 7 (district électoral de la Chasse-Galerie numéro 7)
 - > conseillère ou conseiller 8 (district électoral Saint-Antoine numéro 8)
- 2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature, aux jours et aux heures suivants, il est toutefois recommandé de prendre rendez-vous :

JOURS	HEURES
lundi au jeudi	8 h 30 à 12 h 13 h à 16 h 30
vendredi	8 h 30 à 12 h

DATES: 17 septembre au 1er octobre 2021

ATTENTION

le vendredi 1^{er} octobre 2021 le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné entre 9 h30 et 20 h, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : dimanche 7 novembre 2021

Jour de vote par anticipation : dimanche 31 octobre 2021

MESURES EXCEPTIONNELLES LIÉES À LA SITUATION SANITAIRE (VOTE PAR CORRESPONDANCE – COVID-19)

- 4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
 - Vous êtes domicilié(e) dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés inscrite au registre constitué en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) ou dans un centre hospitalier ou un centre d'accueil au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (chapitre S-5);
 - Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
 - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - o êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(teuse) de la maladie;
 - o présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - o êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le **mercredi 27 octobre 2021**.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 15 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le **vendredi 5 novembre 2021 à 16h30**.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

- 5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Pascale Lapointe-Manseau
- 6. L'adjointe suivante a été désignée pour recevoir une déclaration de candidature : Marie-Josée Charron
- 7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection aux coordonnées suivantes :

Adresse courriel: greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie le 8e jour du mois de septembre deux mille vingt et un.

Madeleine Barbeau, Présidente d'élection